



N° de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2024, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulouge siège en séance ordinaire ce 10 janvier 2024. Son présent à cette séance : madame la Maire suppléante DEBBIE LAPORTE Mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE, DAVE HÉRAULT et PHILIPPE OUELLET.

Absente : madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2023
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Nouvelle fourniture électrique pour le bureau municipal
 - 5.2. Avis de motion- *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité du Village de Fort-Coulouge*
 - 5.3. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Résolution pour autoriser l'installation d'enseignes d'arrêt au coin des rues Aubrey et Soucie
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Réparation d'un mur au garage municipal
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **FINANCES**
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de décembre 2023
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
 - 13.1. Festival Country Fort-Coulouge/Mansfield
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**
17. **SUIVI DE DOSSIERS**
18. **VARIA**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2024, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la Maire suppléante DEBBIE LAPORTE souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01-001

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| CHRISTINE FRANCOEUR | | | |
| Maire | | | |
| DAVE HÉRAULT | | | |
| <i>Responsable : Aréna</i> | | | |
| <i>Comité : Consultatif en urbanisme</i> | | | |
| PHILIPPE OUELLET | | | |
| <i>Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile</i> | | | |
| <i>Responsable des Parcs et Aréna</i> | | | |
| GAËTAN GRAVELINE | | | |
| <i>Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)</i> | | | |
| <i>Comité : consultatif en urbanisme et Chute Coulonge</i> | | | |
| DEBBIE LAPORTE | | | |
| <i>Responsable du OH et Parcs</i> | | | |
| <i>Comité : Ressources humaines</i> | | | |
| NATHALIE DENAULT | | | |
| <i>Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile</i> | | | |
| LISE A. ROMAIN | | | |
| | | | |



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

| | | | |
|------------------------------------------------|--|--|--|
| Responsable de la Culture, famille et ainés | | | |
| Comité : Ressources humaines | | | |
| NAOMIE RIVET | | | |
| Directrice générale Greffière-trésorière | | | |

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

2024-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LISE A ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 NOUVELLE FOURNAISE ÉLECTRIQUE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

2024-01-003

ATTENDU QUE les 2 fournaises existantes sont non fonctionnelles et désuètes ;

ATTENDU QU' une recherche de prix a été faite pour 2 nouvelles fournaises électriques ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) soumission de Confortek pour 2 fournaises électriques ;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge accepté d'aller de l'avant avec l'installation de 2 fournaises électrique;

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge accepte la soumission de l'entreprise Confortek d'une somme de 22 449,00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

5.2 AVIS DE MOTION — POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

2024-01-004

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur ou madame **LISE A. ROMAIN** que la politique administrative « *concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité du Village de Fort-Coulonge* »

Le projet la politique est déposée au conseil.

5.3 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

2024-01-005

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député André Fortin, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RÉOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'ENSEIGNES D'ARRÊT AU COIN DES RUES AUBREY ET SOUCIE

2024-01-006

ATTENDU QU' il n'y a présence d'enseigne au coin de la rue Aubrey et Soucie sur ce tronçon;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent l'installation de deux panneaux d'enseigne d'arrêt au coin des rues AUBREY et SOUCIE afin de réduire les excès de vitesse.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RÉPARATION D'UN MUR AU GARAGE MUNICIPAL

2024-01-007

ATTENDU QUE le mur entre la porte de garage et la porte d'entrée de la cour arrière doit être réparé;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acceptent la soumission de l'entreprise Constructions Morin et Fils inc pour la réparation du mur, au montant de 6 900,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

12. FINANCES

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT
SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL
AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES
FOURNISSEURS DE DÉCEMBRE 2023**

2024-01-008

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale, dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* ;

ATTENDU QUE les comptes du mois de décembre ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et LISE. A.ROMAIN**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 155 327,21 \$ se répartissant comme suit :

| | | |
|------------------------------|-------------------|-----------|
| Salaires payés | 33 928,54 | \$ |
| Opérations courantes payées | 75 621,53 | \$ |
| Immobilisations payées | | \$ |
| Opérations courantes à payer | 45 777,14 | \$ |
| Total | 155 327,21 | \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 10^e jour du mois de janvier 2024.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 FESTIVAL COUNTRY FORT-COULONGE/MANSFIELD

2024-01-009

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un don monétaire de 500.00 \$ au Festival Country Fort-Coulonge/Mansfield, ainsi qu'un don non monétaire pour le coût d'électricité pour le bâtiment (ancienne cantine extérieure), moitié des coûts des matières résiduelles (avec facture à l'appui) et la tonte du gazon du terrain avant l'évènement.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-01-010

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19 H 25.

ADOPTÉE

Présidente


DEBBIE LAPORTE
Maire suppléante

Secrétaire


NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-trésorière

« Je, Debbie Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».